



MISE À JOUR ANNUELLE DU DUERP & SUIVI DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Durée

7.00 heures (1 jour)

Profils des apprenants

- Dirigeants d'entreprise;
- Responsables RH
- Responsables QHSE
- Référents sécurité
- Managers ou encadrants opérationnels
- Membres du CSE
- Toute personne chargée de la mise à jour ou du suivi du DUERP
- Toute personne ayant déjà participé à l'élaboration d'un DUERP ou appelée à en assurer le suivi.

Prérequis

- Connaître les bases de la prévention des risques professionnels.
- Avoir déjà participé à l'élaboration d'un DUERP ou connaître les principes généraux de l'évaluation des risques.
- Connaître les principales activités, unités de travail ou postes de l'entreprise.
- Disposer, si possible, d'un DUERP existant ou d'un extrait anonymisé.
- Avoir accès, si possible, à des informations utiles : accidents, incidents, presque-accidents, changements récents, actions de prévention engagées.



Processus :

Recueil de besoin, validation prérequis, devis/convention, convocation. Pour toute inscription contacter notre service commercial sur contact@axio-protech.com. Délai d'accès: 3 semaines. Personnalisation via DUERP/consignes site.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap :

Pour les personnes en situation de handicap, nous étudions les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser leur apprentissage à travers un questionnaire avant formation. Nous nous appuyons également sur un réseau de partenaires locaux.

Contact référent handicap: maud.hoffmann@axio-formation.com.

Qualité et indicateurs de résultats :

Taux de présence VS taux d'abandon, taux de satisfaction à chaud et à froid, taux de réussite à l'évaluation finale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.

- Identifier les situations imposant ou justifiant une mise à jour du DUERP.
- Analyser un DUERP existant afin de repérer les écarts, les oublis ou les évolutions à intégrer.
- Actualiser les unités de travail, les risques identifiés, la cotation et les mesures de prévention.
- Intégrer les événements récents dans l'évaluation des risques : accidents, presque-accident, changements d'organisation, nouveaux équipements, nouveaux produits, nouvelles expositions.
- Évaluer l'efficacité des actions de prévention déjà engagées.
- Formaliser un plan d'action actualisé avec responsables, échéances, indicateurs et priorités.
- Assurer la traçabilité des mises à jour, des versions successives et des décisions de prévention.

CONTENU DE LA FORMATION.

1. Rappel du cadre réglementaire de la mise à jour du DUERP

- Rappel du rôle du DUERP dans la démarche de prévention.
- Obligations générales de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.
- Articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail.
- Situations nécessitant une mise à jour du DUERP (risque, accident du travail, évolutions des locaux...).
- Conservation des versions successives du DUERP pendant 40 ans.
- Mise à disposition du DUERP aux acteurs concernés : salariés, anciens salariés, CSE, service de prévention et de santé au travail, inspection du travail, organismes de prévention.

2. Analyser un DUERP existant

- Relecture structurée d'un DUERP existant.
- Vérification de la cohérence entre le document et la réalité terrain.
- Contrôle des unités de travail.
- Analyse des risques déjà identifiés.
- Repérage des risques sous-évalués, oubliés ou mal maîtrisés.
- Vérification de la cohérence entre : - dangers identifiés ; - situations d'exposition ; - mesures de prévention existantes ; - niveau de risque ; - priorités d'action.
- Exploitation des données internes (accidents du travail, audits internes, retours du CSE...).

3. Mettre à jour l'évaluation des risques

- Méthode de mise à jour d'une unité de travail.
- Actualisation des dangers et situations dangereuses.
- Identification des nouveaux risques.
- Réévaluation de la fréquence, de la gravité et du niveau de maîtrise.
- Actualisation de la cotation du risque.
- Distinction entre risque brut, mesures existantes et risque résiduel.
- Intégration des risques émergents ou évolutifs (RPS, Télétravail...).
- Formalisation des modifications apportées au DUERP.
- Bonnes pratiques de versioning.

4. Actualiser le plan d'action de prévention

- Rôle du plan d'action dans la démarche DUERP.
- Passage de l'évaluation des risques aux actions de prévention.
- Différence entre : - liste des actions de prévention pour les entreprises de moins de 50 salariés ; - PAPRI Pact pour les entreprises d'au moins 50 salariés.
- Priorisation des actions selon : - niveau de risque ; - gravité potentielle ; - nombre de salariés exposés ; - faisabilité ; - urgence ; - obligations réglementaires.
- Définition d'une action de prévention opérationnelle.
- Suivi des actions.
- Analyse des causes de non-réalisation.



5. Piloter et tracer les actions de prévention

- Construction d'un tableau de suivi des actions.
- Indicateurs utiles pour piloter la prévention.
- Suivi des preuves associées aux actions.
- Mise en place d'un registre de suivi des modifications.
- Organisation du circuit de validation interne.

6. Impliquer les acteurs internes dans la mise à jour du DUERP

- Rôle de la direction, rôle des managers, rôle des salariés, rôle du CSE.
- Rôle du référent sécurité ou QHSE.
- Rôle du service de prévention et de santé au travail.
- Organisation d'une revue annuelle du DUERP.
- Recueil des remontées terrain.
- Animation de points sécurité courts.
- Communication interne sur les actions réalisées.
- Utilisation du DUERP comme outil de dialogue, de pilotage et d'amélioration continue.

7. Atelier pratique : mettre à jour un extrait de DUERP

- Analyse d'un extrait de DUERP.
- Identification des informations manquantes ou obsolètes.
- Mise à jour d'une unité de travail.
- Réévaluation d'un ou plusieurs risques.
- Actualisation des mesures de prévention existantes.
- Proposition d'actions complémentaires.
- Priorisation des actions.
- Formalisation d'un tableau de suivi.
- Justification des choix retenus.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.

Notre équipe pédagogique maîtrise l'ensemble des sujets proposés à la formation. Nous construisons nos programmes en identifiant les besoins en compétences des futurs apprenants et en collaboration avec nos experts métiers.

Pour tout besoin lié à la pédagogie, notre référente est Maud :

maud.hoffmann@axio-formation.com

(également référente handicap)

Pour tout besoin d'ordre administratif ou logistique, notre référente est Emilie :

emilie.vannieuwenborg@axio-formation.com



Moyens pédagogiques et techniques

- **En présentiel** : -Accueil des participants dans une salle dédiée à la formation ou en entreprise - Documents supports de formation projetés - Analyse de photos, plans ou situations de travail - Travaux pratiques sur extrait de DUERP - Etudes de cas concrets - Quizz et activités collectives en salle - Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- **En intra-entreprise**, les exemples et exercices peuvent être adaptés à l'environnement réel de l'entreprise : quais, zones d'attente, entrepôts, flux piétons/engins, organisation interne, protocole de sécurité et consignes spécifiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles d'émargement.
- Autoévaluations de niveau en début et fin de formation.
- Exercices d'application, études de cas et mises en situation pédagogiques.
- Évaluation finale des acquis réalisée le jour de la formation, en fin de session, comprenant : - un cas pratique de mise à jour d'un extrait de DUERP.
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid.
- Remise d'une attestation de complétion en fin de formation.
- Cette formation ne permet pas la délivrance d'une habilitation, d'une autorisation d'intervention ou d'une désignation au nom de l'employeur.
- L'organisme Axio PROTECH forme les participants et évalue leurs acquis dans un cadre pédagogique, notamment au moyen d'exercices, d'études de cas et de mises en situation simulées.

